

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seuls le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir et l'Association des Grandes Orgues de Taninges seront également destinataires ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Rhône-Alpes dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Rhône-Alpes
Fort de Vaise
27, bd Antoine de Saint-Exupéry
69009 Lyon
04 37 50 35 78
rhonealpes@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [i](#) [n](#) [c](#) [i](#) [g](#)



COMMUNE DE TANINGES

75 avenue des Thésières
74440 Taninges
04 50 34 20 22
accueil@taninges.fr
www.taninges.fr

ASSOCIATION DES GRANDES ORGUES DE TANINGES

Mairie
75 avenue des Thésières
74440 Taninges

NOS PARTENAIRES



FONDATION



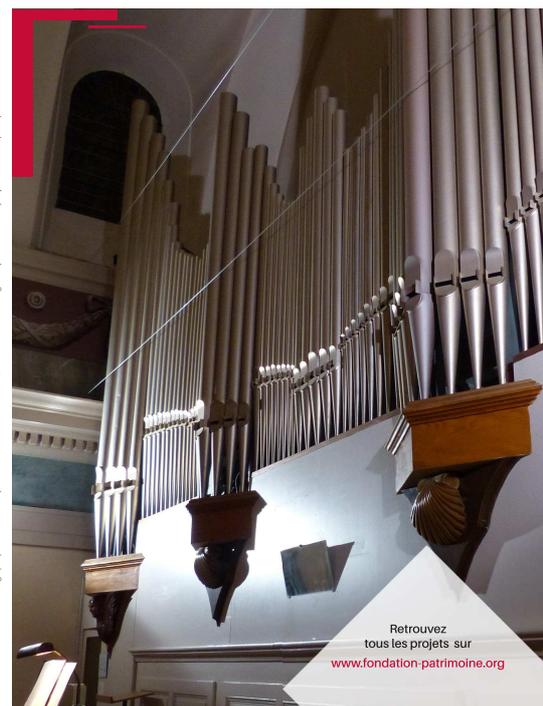
DU PATRIMOINE

► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DE

L'orgue de l'église Saint-Jean-Baptiste de Taninges

Haute-Savoie



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

LE PROJET

Description

UN PEU D'HISTOIRE...

L'orgue de Taninges a été construit en 1895 par le facteur d'orgues DUNAND de Carouge. Composé à l'origine de 8 jeux, il a été financé par souscription publique à l'initiative du curé TERRIER (1827-1897). L'instrument, propriété de la commune depuis 1905, se situe dans l'église néo-classique Saint-Jean-Baptiste édifiée entre 1824 et 1834. En 1960, à la demande de l'abbé BASTHARD-BOGAIN, l'orgue est restauré et complété (adjonction de 18 jeux et d'un jeu spécial de pédales) par le facteur Athanase Dunand de Villeurbanne. Dans les années 1990 et 2000, divers travaux d'entretien et de restauration sont réalisés par la commune. En 2004, l'instrument comprend alors 28 jeux réels pour 42 jeux à la console. Depuis 2004 et la naissance de l'association « Les Grandes Orgues De Taninges », diverses actions sont mises en œuvre afin de valoriser l'instrument tant au niveau culturel que culturel : concerts de qualité organisés chaque année, visites, accompagnement des cérémonies du culte dans l'église.

LE PROJET DE RESTAURATION

Bien que l'alimentation en vent de l'instrument remplisse parfaitement son rôle, on constate un défaut sérieux d'alimentation des tuyaux dont les causes sont un enclapement défaillant et des ouvertures de soupapes inégales et souvent insuffisantes en cas de consommation importante d'air lorsque beaucoup de jeux sont appelés. Les transmissions des notes et des jeux présentent un manque certain de fiabilité et des limites dans leur usage, en décalage avec ce que l'on peut naturellement attendre d'un tel instrument. L'harmonie présente des défauts d'égalisation et d'embouchage ou de paramétrage (pour les jeux d'anches notamment) qu'il conviendrait de corriger afin de rendre justice à l'œuvre d'Athanase Dunand.

Montant des travaux	132 000 € TTC
Objectif de collecte	25 000 €
Début des travaux	2019 - 2020

BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration de
L'orgue de l'église Saint-Jean-Baptiste de Taninges

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux valide initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/61076
ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
L'orgue de l'église Saint-Jean-Baptiste de Taninges

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
<small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
<small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
<small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>			

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



Credit photos © J.Mulattier